

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2023

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS127

présenté par
M. Juvin et M. Vincendet

ARTICLE 2

À l'alinéa 3, après le mot :

« libéraux »,

insérer les mots :

« , de représentants des internes en médecine et des étudiants en santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une des missions des conseils territoriaux de santé sera d'améliorer l'accès aux soins, notamment par la construction d'outils incitatifs à l'installation de professionnels de santé.

En tant que futurs installés, les internes et étudiants en santé sont pleinement concernés par cette mission et les plus aptes à identifier les freins à l'installation auxquels ils font face dans chaque territoire.

C'est pourquoi il apparaît important de leur attribuer une place sanctuarisée au sein des conseils territoriaux de santé pour pouvoir construire des projets territoriaux de santé répondant aux attentes de ces futurs professionnels.

Tel est l'objet du présent amendement.